

qu'un contrat contient cette disposition, le gouvernement veille à ce qu'elle soit respectée et il prend les mesures appropriées dans chaque cas particulier. En l'occurrence, j'aimerais en savoir davantage avant de faire d'autres commentaires.

**M. Lundrigan:** Monsieur l'Orateur, le ministre voudrait-il vérifier si dans son courrier des dernières semaines, il a reçu une demande d'investigation à l'égard d'une violation de contrat qui aurait été sanctionnée par divers députés fédéraux puisque aucune réponse n'a été reçue à la suite de cette demande?

**M. l'Orateur:** A l'ordre.

\* \* \*

### LES DÉPENSES ÉLECTORALES

#### LE GOUVERNEMENT ET LES PROPOSITIONS DU COMITÉ SPÉCIAL

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au premier ministre suppléant? Le gouvernement indiquera-t-il bientôt à la Chambre quelle attitude il entend prendre à l'égard des recommandations que renferme le rapport du comité spécial des dépenses électorales déposé le 4 juin?

**L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant):** Non, monsieur l'Orateur. Ce n'est pas notre intention.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** J'ai une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Le gouvernement se propose-t-il de présenter une mesure législative dans le sens de ces recommandations afin qu'elles soient mises en vigueur avant les prochaines élections si celles-ci ne doivent pas avoir lieu avant 1972?

**L'hon. M. Sharp:** Monsieur l'Orateur, le cabinet étudie la question.

\* \* \*

### AFFAIRES EXTÉRIEURES

#### LE PAVAGE DE LA ROUTE DE L'ALASKA ET LES ENTRETIENS DE WASHINGTON

**M. G. W. Baldwin (Peace River):** Monsieur l'Orateur, puisqu'il y a eu des entretiens francs et fructueux à Washington, et comme le Congrès américain a adopté une loi autorisant le gouvernement des États-Unis à mener des négociations avec le gouvernement canadien, au sujet des frais d'asphaltage de la route de l'Alaska, je voudrais demander au premier ministre suppléant s'il y a eu des entretiens à ce sujet à Washington et si le gouvernement américain a indiqué quelle serait sa participation aux frais de pavage de la route de l'Alaska.

**L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant):** Non, monsieur l'Orateur. Les entretiens de Washington n'ont porté que sur des questions. L'une d'elle était la conférence sur l'environnement et la pollution. Naturellement, l'asphaltage de la route de l'Alaska n'a, nous l'espérons, aucun rapport avec cela. On a aussi traité de la situation sur le littoral occidental, dont j'ai parlé à la Chambre.

[L'hon. M. Lang.]

### LES GRAINS

#### L'ARRÊT DE TRAVAIL À LA TÊTE DES LACS

**M. S. J. Korchinski (Mackenzie):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre responsable de la Commission canadienne du blé. A la suite de l'arrêt de travail qui a entravé la semaine dernière le déchargement du grain à la Tête des Lacs, j'aimerais qu'il nous dise comment se présente actuellement la situation en ce qui concerne l'approvisionnement en grains et qu'il nous indique quelles sont les chances d'une solution du conflit qui écarterait tout risque de pénurie?

**L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration):** Monsieur l'Orateur, je crois savoir que, juste avant le week-end, le conflit de Thunder Bay a causé certains retards dans les opérations de déchargement, mais les hommes ont repris le travail depuis lors.

**M. Korchinski:** Peut-on écarter la possibilité d'un nouvel arrêt de travail avant l'expiration des contrats en cours?

**L'hon. M. Lang:** Monsieur l'Orateur, à propos de toute cette affaire, je reste en contact étroit avec le ministre du Travail, et il serait peut-être préférable de lui soumettre directement le problème.

**M. l'Orateur:** Passons à l'ordre du jour.

• (12.20 p.m.)

### ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

#### LA LOI SUR LES JUGES ET LA LOI SUR L'ADMINISTRATION FINANCIÈRE

#### MESURE MODIFICATRICE PORTANT SUR LES TRAITEMENTS ET LES PENSIONS DES JUGES ET DE L'AUDITEUR GÉNÉRAL

**L'hon. Allan J. MacEachen, au nom du ministre de la Justice,** propose: Que le bill C-243, tendant à modifier la loi sur les juges et la loi sur l'administration financière, soit lu pour la 2<sup>e</sup> fois et renvoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques.

**M. Albert Béchard (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice):** Monsieur l'Orateur, ce projet de loi a pour but de mettre en vigueur des mesures qui sauront favoriser l'amélioration continue de services judiciaires fournis à travers le Canada par les juges nommés par le gouvernement fédéral. Les dispositions du bill C-243 entraîneront des augmentations de traitement qui résulteront en des pensions plus élevées et, en plus, permettront aux juges de choisir l'âge de leur retraite et les différents travaux judiciaires à accomplir entre 70 et 75 ans.

Les dispositions du bill C-243 concernant le traitement constituent la première révision et augmentation du traitement des juges nommés par le gouvernement fédéral, depuis 1967. Les hausses de traitement auront lieu en deux étapes, la première sera rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 1971 et la seconde entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1972.

Dans tous les cas, le total des salaires qui serait payable aux juges nommés par le gouvernement fédéral est